

# Traîner tout seul dans un box – le triste quotidien des chevaux en Suisse

Dr Anne-Kathrin Witschi, Service de contrôle, Protection Suisse des Animaux PSA

Les chevaux sont des animaux grégaires ayant un besoin de bouger très développé. À l'état sauvage, ils passent beaucoup de temps à s'alimenter, tout en se maintenant en mouvement constant, au pas. Mais la détention équine suisse rend-elle justice à ces besoins dans la pratique? En dépit des normes de protection des animaux et de programmes incitatifs étatiques en faveur du bien-être des animaux, le triste quotidien de trop de chevaux consiste encore à traîner en solitaire dans des box étroits.

## La diffusion actuelle des formes de détention

Des recherches du Haras national suisse d'Avenches indiquent que la détention conforme à l'espèce animale semble avoir fait quelques progrès ces dernières années. Les derniers relevés effectués en 2005 estimaient la part de chevaux détenus en groupe à 43 % - et cette tendance s'est probablement poursuivie (le prochain relevé est prévu pour 2016).

System	Bachmann et al. Erhebung '97		Poncet et al. Erhebung '02 <sup>1)</sup>	Knubben et al. Erhebung '04		Hengartner et al. Erhebung '05 <sup>2)</sup>	
	2356 Pferde aller Rassen	davon 507 FM		2843 Pferde aller Rassen	davon 713 FM	1363 Pferde aller Rassen	davon 434 FM
Stand	18.3%	49.9%	17.0%	8.7%	20.8%	4.8%	12.9%
Box	60.7%	40.4%	48.9%	48.3%	42.5%	33.8%	37.1%
Box mit Auslauf	4.5%	1.2%	8.7%	13.1%	9.0%	10.8%	6.7%
Gruppenhaltung	4.4%	4.7%	3.9%	4.9%	6.2%	7.4%	6.0%
Gruppenhaltung mit Auslauf	12.1%	3.8%	21.5%	25%	21.5%	43.2%	37.3%

Figure 1: Diffusion des différentes formes de détention en Suisse (Source: Haras national suisse)

Par contre, en 2005 le nombre de chevaux détenus dans des box individuels et sans la possibilité de sortir à tout moment ne reculait que modérément. La détention dans des stalles est interdite depuis le 1.9.2008 (période de transition jusqu'au 1.9.2013 pour les stabulations existantes) et n'est plus acceptée que sous la forme de détention temporaire (par exemple dans le cadre de l'armée). Cependant, ces chiffres doivent être considérés avec prudence, car ils reposent sur des déclarations volontaires des détenteurs et sont passablement vieillissés. Par contre, les données relatives aux formes de détention dans l'agriculture, c'est-à-dire les proportions de SST et de SRPA, sont tout à fait transparentes

(SST: systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux, SRPA: sorties régulières en plein air). Environ 76 % des chevaux suisses sont détenus dans l'agriculture.

**BTS**

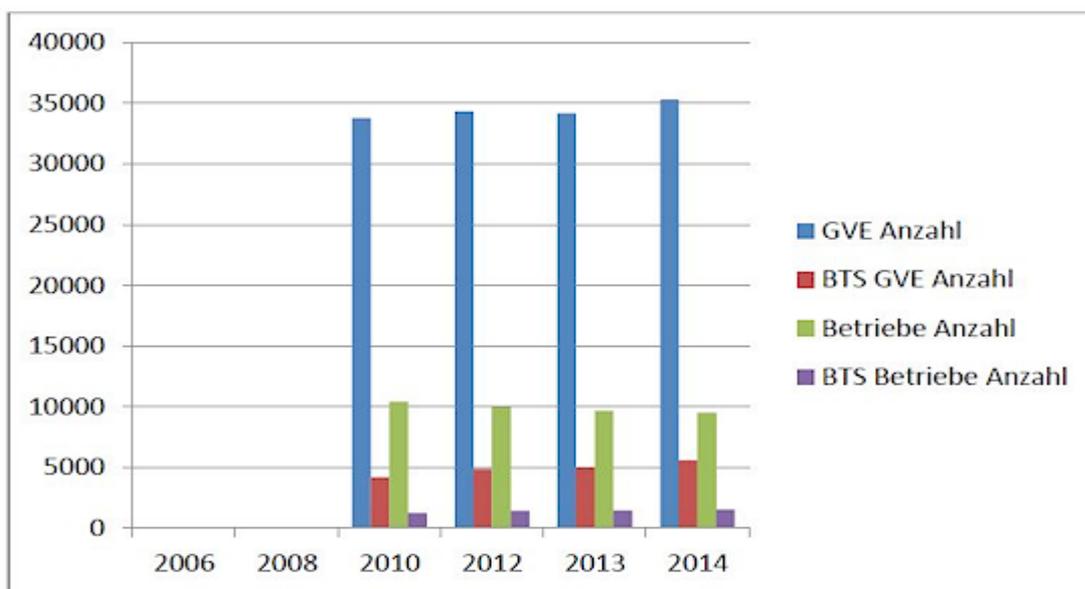


Figure 2: Nombre de détentions chevalines avec et sans contributions SST

**RAUS**

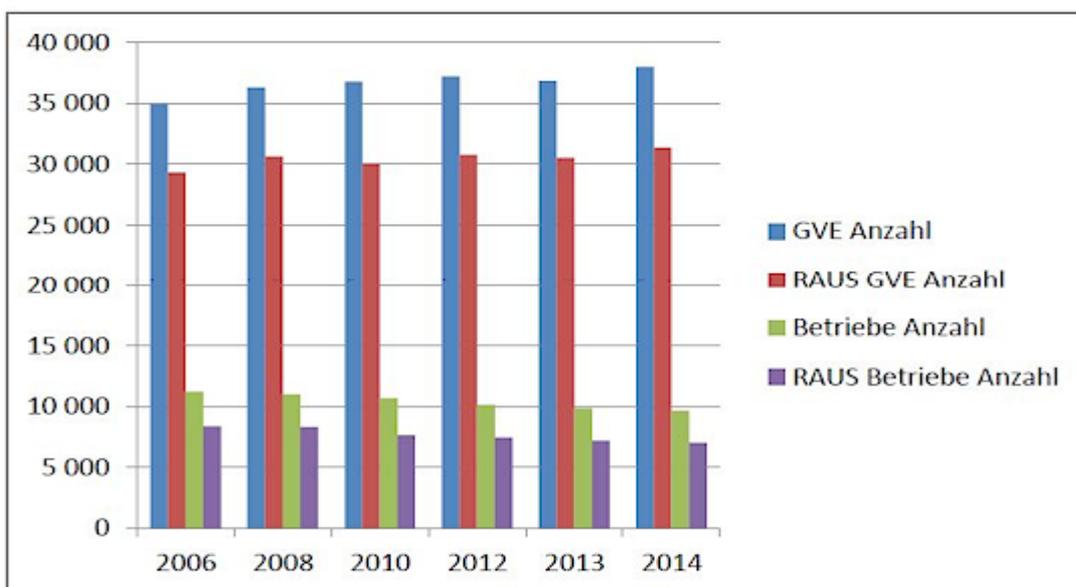


Figure 3: Nombre de détentions avec et sans contributions SST/SRPA

Les chiffres SST/SRPA indiquent une réalité clairement différente de celle des recherches d'Avenches. D'une part, la proportion de détentions SRPA est heureusement haute: environ

deux tiers; d'autre part, la proportion de SST, extrêmement basse, environ 15 %, démontre que la détention en groupe n'est malheureusement pas très répandue en Suisse. Cela signifie que beaucoup de chevaux en Suisse vivent seuls et dans un espace étriqué, dans des conditions pas très respectueuses de leur espèce. À long terme, cela comporte des conséquences physiques (maladies des voies respiratoires, coliques, dommages posturaux) et psychiques (troubles du comportement).

Quelles sont les raisons de cette situation insatisfaisante?

## Obstacles légaux à la diffusion de détentions chevalines respectueuses des animaux

La PSA est d'avis qu'en Suisse, trois législations empêchent la diffusion des détentions de chevaux vraiment respectueuses des animaux, avec espace de sortie, pâturage et détention en groupe:

### 1. La législation sur la protection des animaux

Cette législation contribue sans doute au bien-être des chevaux. D'autant plus qu'il n'existe ailleurs dans le monde aucune prescription de protection des animaux détaillée, concrète et contrôlée en ce qui concerne la détention des chevaux, même pas dans l'UE. Cependant, les prescriptions minimales suisses se contentent de fixer les limites de la cruauté envers les animaux et ne satisfont aucunement les besoins naturels des équidés. Respecter les exigences minimales ne signifie donc de loin pas que les chevaux sont détenus conformément à leur espèce! Les chevaux employés (travail en selle, à la longe ou au harnais et mouvement par le trait) doivent avoir deux fois par semaine deux heures de liberté de mouvement. Selon l'ordonnance sur la protection des animaux, cela peut se faire sur une petite surface bétonnée. La sortie au pâturage n'est pas prescrite. Ainsi, les chevaux détenus conformément à la législation sur la protection des animaux passent environ 22 heures par jour dans leurs box.

L'application laisse également à désirer: généralement, les autorités n'inspectent les détentions équinées à l'extérieur de la zone agricole (notamment les détentions par hobby) que lorsqu'il y a une plainte. Ceci est un problème généralisé chez les détentions amateurs d'animaux de rente (ovins, lapins, etc.). Dernièrement la PSA a demandé au Conseil fédéral et à l'OSAV d'effectuer des contrôles égaux: tant les détentions d'animaux de rente agricoles que celles de hobby doivent être régulièrement contrôlées, y compris de manière inopinée! De plus, les exploitations évaluées négativement doivent être examinées plus souvent.

### 2. La loi fédérale sur l'agriculture (programmes SST & SRPA)

Fondamentalement, le programme de détention SRPA, s'appliquant à 76 % des chevaux en zone agricole, peut être considéré un succès en ce qui concerne les équidés. Les détentions chevalines non agricoles, les écuries professionnelles d'équitation et les détenteurs privés devraient s'inspirer de cette détention respectueuse des animaux, dont l'objectif est d'encourager les sorties régulières en plein air.

Par contre, la participation au programme SST (systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux), se situant à environ 15 %, est très mauvaise. Cela signifie que 6 chevaux sur 7 en zone agricole sont détenus individuellement et ne peuvent pas mener une vie conforme à leur espèce. Aujourd'hui, la détention en groupe avec possibilité de sortir à tout moment est également connue en Suisse. Les services de conseil agricole et les paysans soucieux de leurs chevaux la connaissent. Dans une ferme, transformer une écurie dans ce sens est une opération relativement simple. La PSA impute donc la maigre participation au programme SST pour chevaux aux contributions particulièrement faibles. Celles-ci ne se montent qu'à 90.-/UGB, soit la moitié de celles destinées au programme SRPA (180.-/UGB). Cela signifie que pour chaque grand cheval (= 0.7 UGB) on ne reçoit que 63.-/an et seulement 22.50.-/an pour chaque petit cheval (= 0.25 UGB) pour la charge de travail supplémentaire. L'incitation à transformer est tout à fait insuffisante. La PSA a donc demandé au Conseil fédéral et à l'Office fédéral de l'agriculture d'augmenter les contributions SST pour chevaux au même niveau que celles du programme SRPA. De plus, elle attend du Haras national d'Avenches une meilleure information et davantage de conseils aux détenteurs de chevaux, afin de les motiver à passer à la détention en groupe avec possibilité de sortir.

### 3. La loi sur l'aménagement du territoire

En plus des lois sur la protection des animaux et sur l'agriculture, celle sur l'aménagement du territoire empêche parfois la diffusion des détentions respectueuses des chevaux. Les surfaces de sortie sont donc limitées à un maximum de 150 m<sup>2</sup> par individu. Les petites exploitations agricoles n'ont pas le droit d'aménager des installations telles que des aires d'équitation. En outre, chez les détenteurs de loisirs l'espace de sortie accessible par tous les temps doit être adjacent à l'écurie, pour autant que cela soit possible. De plus les couverts au pâturage ne sont pas admis chez les détenteurs de loisirs, si bien que selon les conditions météorologiques il faut rentrer les chevaux à l'écurie, ce qui n'est pas indispensable pour le bien-être des chevaux, afin de respecter l'ordonnance sur la protection des animaux.

Pour des raisons de protection des animaux, la PSA est d'avis que les chevaux doivent se trouver dans la zone agricole. Ce n'est ici qu'ils ont à disposition des pâturages et de la place suffisante pour sortir. Aujourd'hui, la politique agricole exige que les paysans se mettent davantage au service de la société (prestations écologiques, mise en réseau de surfaces particulières pour la flore et la faune, mesures de protection du paysage, etc.), en plus de produire des denrées. Il faut donc leur dégager la place pour détenir des chevaux conformément à leur espèce et avec les éléments nécessaires (espaces de sortie, pâturages, place d'équitation). C'est une possibilité de soutien économiquement intéressante pour de nombreuses exploitations.

### Le cheval comme denrée alimentaire

Au cours des 15 dernières années, la PSA a régulièrement critiqué les importations de viande chevaline d'Amérique, pour des raisons de protection des animaux. Après l'inter-

diction de tuer des chevaux, sous le gouvernement Bush, bien intentionnée et aboutie sous la pression de personnalités et de protecteurs des animaux, la situation des chevaux s'est encore empirée. Les longs transports durant plusieurs jours vers le Mexique ou le Canada ont augmenté, parfois en effectuant plusieurs arrêts pour charger et décharger, ce qui perturbe encore davantage les chevaux. Les organisations de protection des animaux sur place critiquaient régulièrement le non respect des prescriptions relatives aux transports, déjà très souples, et pointaient du doigt des omissions majeures de la protection des animaux dans les abattoirs. Les autorités et les auditeurs ne se sont pas montrés à la hauteur de la situation. Elles ont sciemment omis de vérifier l'abattage. La PSA a examiné les rapports d'audit des abattoirs. Des examens récents par d'autres organisations de protection des animaux ont confirmé nos critiques des conditions cruelles d'outre-mer. Suite à la critique véhémement, les importateurs et les détaillants se sont mis à importer de la viande chevaline de l'UE. Cependant, la PSA est d'avis qu'il ne s'agit ici non plus de la garantie d'une production de viande respectueuse des animaux et pour les raisons suivantes elle recommande prudence:

### 1. Traçabilité

La traçabilité de la viande est très probablement meilleure qu'outre-mer. L'UE prescrit une puce électronique et l'inscription dans la banque de donnée centralisée des animaux nés après 2009, en plus du passeport pour animaux. Cependant, les animaux nés avant cette date ne sont pas pourvus de puce. Par conséquent, la traçabilité de ces animaux n'est pas garantie au moment de l'abattage.

### 2. Prescriptions relatives à la protection des animaux

Contrairement à la Suisse, l'UE ne dispose pas de prescriptions de protection détaillées spécifiques aux chevaux (détention, comportement vis-à-vis d'eux). Il n'existe donc aucune directive UE sur la protection des chevaux sur laquelle les vétérinaires officiels et les auditeurs peuvent se baser lors des contrôles. Dans cette situation, il n'y a donc pas de contrôles officiels systématiques de la protection des animaux dans les écuries de l'UE.

### 3. Transports d'animaux

La Suisse restreint la durée des transports à six heures, alors que les chevaux de l'UE peuvent voyager pendant 24 heures! Aux yeux de la PSA, c'est de la cruauté envers ces animaux!

Pour conclure: la viande chevaline de l'UE ne comporte pas une amélioration en ce qui concerne le bien-être des animaux. En effet, il n'y a aucune garantie officielle de l'UE attestant une meilleure détention ou des transports plus respectueux qu'outre-mer, qui ont été durement critiqués, avec raison.

## PROTECTION SUISSE DES ANIMAUX PSA

Dornacherstrasse 101, CH-4018 Bâle, Phone 061 365 99 99  
sts@tierschutz.com; www.protection-animaux.com

## Annexe

### Développement du cheptel chevalin

Depuis 2011, tous les équidés de Suisse doivent être annoncés à la banque de données sur le trafic des animaux et être dotés d'un passeport. De plus, les poulains nés après le 1er janvier 2011 doivent être identifiés au moyen d'une puce électronique. Les chiffres les plus à jour sont de l'année 2012. Le cheptel chevalin était de 103'010 individus. Ce chiffre a considérablement augmenté depuis 2002. Dans les faits, pas de manière si énergique que l'expriment les chiffres. En effet, suite à l'obligation d'annoncer sont apparus des chevaux qui ne figuraient auparavant dans aucune statistique.

	2002	2012	Ø /Jahr	2002-2012	% / Jahr
Total	72'394	103'010	+ 3'060	+ 42 %	+ 4 %
Pferde	56'402	74'728	+ 1'830	+ 33 %	+ 3 %
Andere Equiden	15'992	28'282	+ 1'230	+ 77 %	+ 8 %

Figure 4: Développement du nombre d'équidés en Suisse entre 2002 et 2012 (Source: OFS, relevé des structures agricoles)

### Distribution régionale des équidés

Les cheptels les plus importants se trouvent dans les cantons de Berne et de Zurich, suivis des cantons de Vaud, Argovie, Saint-Gall, Fribourg, Jura et Thurgovie.

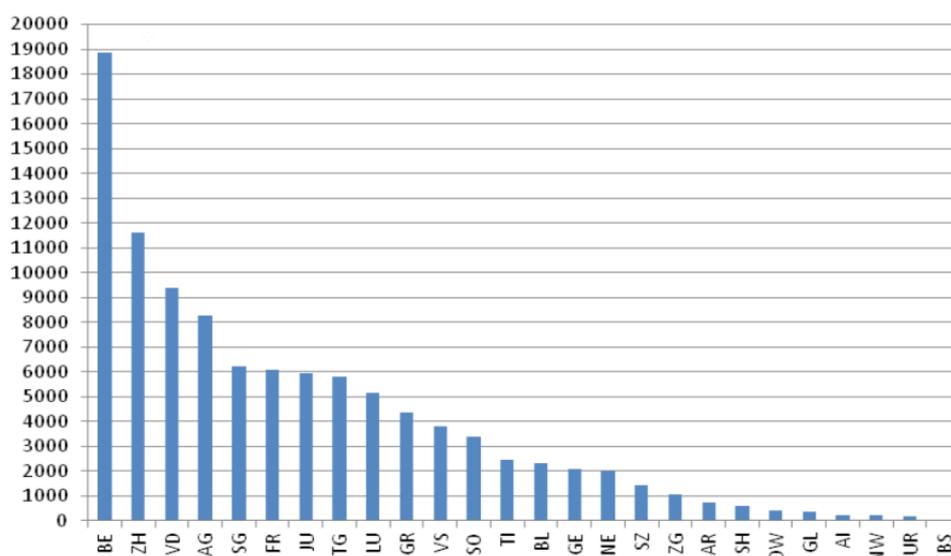


Figure 5: Cheptel chevalin par canton en 2012 (Source: OFS, relevé des structures agricoles)

La proportion de juments est la plus importante, 53%, suivie des hongres. Les étalons ne représentent que 11% du cheptel suisse.

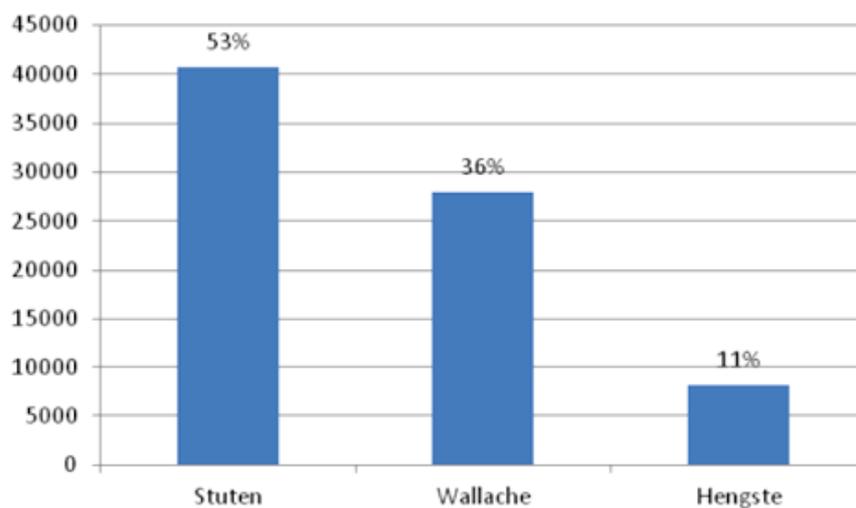


Figure 6: Proportion des sexes dans le cheptel chevalin suisse (Source: BDTA 2013)

### Races

La banque de données sur le trafic des animaux indique 150 races distribuées dans toute la Suisse, dont 40 % de demi-sangs et 21 % de Franches-Montagnes.

Rasse	Anzahl	in %
Warmblut	41'715	40 %
Pony	24'001	23 %
Freiberger	21'766	21 %
Esel, Maultier, Maulesel	5'669	6 %
Andere	5'353	5 %
Vollblut	4'504	4 %
<b>Total</b>	<b>103'010</b>	<b>100 %</b>

Figure 7: Proportions des races dans la population équine générale (Source: BDTA 2013)

### Structure par âge des équidés de Suisse

L'âge moyen se situe à 10,6 ans et la majeure partie (81 %) a plus de trois ans. L'âge moyen au décès est de 15.5 ans, ce qui indique une durée moyenne d'utilisation de 12 ans.

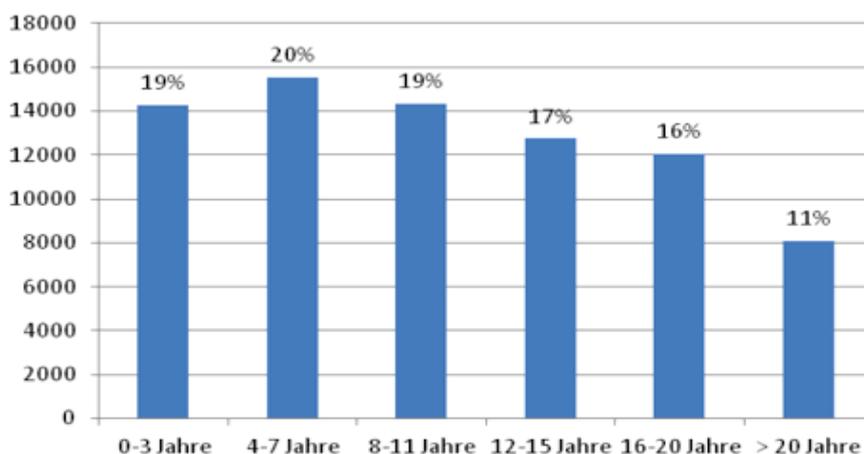


Figure 8: Pyramide des âges du cheptel chevalin suisse (Source: BDTA 2013)

### Les équidés dans l'agriculture

Environ trois quarts des équidés vivent dans des exploitations agricoles: un détenteur professionnel d'animaux de rente sur 5 héberge également des équidés. Parmi ces détenteurs, 44 % détiennent leurs propres chevaux, tandis que les 56 % restants détiennent leurs animaux et ceux d'autrui, en pension ou pour l'élevage, etc.

### Encouragement étatique de la détention chevaline

L'État encourage l'élevage équin par environ 2 millions de francs suisses par an, ce qui correspond à environ 6 % de l'ensemble du budget destiné à l'élevage en général. S'y ajoute la «Contribution pour la préservation de la race des Franches-Montagnes», de 900'000 francs suisses par an. Le chiffre d'affaires de la branche chevaline suisse est estimé à 2 milliards de francs; elle emploie 13'000 personnes. De nombreux acteurs privés, des entreprises et des organisations de nature privée ou publique contribuent directement à l'approvisionnement, à la distribution et à la commercialisation des produits de cette branche (chevaux, matériel, services). En font partie l'élevage des équidés, le commerce chevalin, le sport équestre, la recherche scientifique, la formation professionnelle, la formation continue et le conseil, le domaine vétérinaire et de la ferrure, le commerce du fourrage, les services dans le domaine des pensions pour chevaux et du tourisme équestre et, finalement, aussi le commerce de la viande chevaline.